ARRETE PORTANT FIN D’ATTRIBUTION

DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE

Le Maire de ...................................,

Vu le code général de la fonction publique,

*Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (le cas échéant pour les agents à temps non complet) ;*

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,

ou

Vu le décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale exerçant dans des zones à caractère sensible,

ou

Vu le décret n° 2001-1274 du 27 décembre 2001 portant attribution d’une N.B.I. aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction de collectivités territoriales ou d’établissements publics locaux assimilés, régis par l’article 6 du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

ou

Vu le décret n° 2001-1367 du 28 décembre 2001 portant attribution d’une N.B.I. aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction de collectivités territoriales ou d’établissements publics locaux assimilés, régis par l’article 7 du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu l’arrêté en date du ……………………………. portant attribution à M………………………………………….. d’une bonification indiciaire de ………… points majorés à compter du …………………………. ;

Considérant que M………………………………………………….. n’exerce plus les fonctions de ……………………………………… visées au décret n° ………. du ……………… précité pour lesquelles la bonification indiciaire lui avait été attribuée ;

**ARRETE**

***Article 1*** : La nouvelle bonification indiciaire de ………………… points majorés n’est plus versée à compter
du ………………………… à M ………………………………….......

***Article 2*** : Le présent arrêté sera :

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de Gestion,

 - notifié à l’agent.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

 Fait à....................................

PUBLIE LE

 Le

NOTIFIE A L’AGENT LE :

(date et signature)

 Le Maire,